



<p><b>CONSEIL MUNICIPAL</b>  <b>SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2013</b></p>
--

<p><b>SOMMAIRE</b></p>
------------------------

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2013 .....	4
Q1-Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour l'année 2014.....	4
Rapporteurs : M. LE MAIRE - M. FRESSE .....	4
Q2- Demande de subvention au Conseil Général dans le cadre du contrat territorial de développement durable pour les travaux d'aménagement du gymnase Louis Pasteur .....	17
Rapporteur : D. VERHULST .....	17
Q3- Travaux de mise en conformité du Gymnase Louis Pasteur - Demande de subvention d'équipement sportif au Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) au niveau régional .....	17
Rapporteur : D. VERHULST .....	17
Q4- Proposition des ratios d'avancement de grade pour l'année 2014.....	18
Rapporteur: M. LE MAIRE.....	18
Q5- Modification de la liste des emplois permanents.....	18
Rapporteur : M. LE MAIRE.....	18
Q6- Actualisation des tarifs des concessions des cimetières communaux.....	19
Rapporteur : M. LE MAIRE.....	19
Q7- Création des tarifs de location des salles de la Maison de la Vie Associative et du Temps Libre (MVATL)..	19
Rapporteur : D. VERHULST .....	19
Q8- Cession par la Commune d'une partie du sentier dit de la « Cote Jacob » aux riverains - Signature des actes administratifs .....	21
Rapporteur: L. WIESER.....	21

Q9- Attribution d'une prime pour le ravalement de façades de type Art Déco .....21  
Rapporteur : L. WIESER.....21  
Q10- Campagne de ravalement de façades - Secteur Sud Déroulède - Ouest Foch - Règlement d'octroi des primes  
municipales de ravalement de façades.....22  
Rapporteur: L. WIESER.....22  
Communauté urbaine du Grand Nancy - Séance de Conseil du 18 octobre 2013 .....22  
Rapporteur : D. LECA.....22



NOM-PRENOM		PRESENTS/ABSENTS	PROCURATION A :
1. GARCIA	Laurent		
2. WIESER	Laurence	Jusqu'à son arrivée	L. GARCIA
3. PINON	Yves		
4. BOUGUERIOUNE	Naïma		
5. FRESSE	Marcel		
6. PARENT HECKLER	Nathalie	Absente	I. TAGHITE
7. VERHULST	Daniel		
8. ROY	Sophie		
9. VAUTRIN	Serge		
10. MACHIN	Christian		
11. CAILLET	Jean		
12. GIRARD	Guilaine	Absente	D. VERHULST
13. QRIBI	Abdel-Karim		
14. FERNANDES	Catherine	Absente	Yves PINON
15. TAGHITE	Isabelle		
16. LECA	Dominique		
17. LIGIER	Marie-Josèphe		
18. REICHHART	Jean-Pierre		
19. PICARD	Nicole		
20. NASSOY	Jacqueline	Absente	D. LECA
21. THOMAS	André		
22. POIROT	Coralie		
23. CHAUFURNIER	Brigitte		
24. BORE	Marc		
25. CHRISMENT	Carole		
26. HAYOTTE	Denis		
27. GERARDOT	Christophe		
28. BAUMANN	Pierre		
29. GHISLAT	Azize	Absent	
30. EPHRITIKHINE	Valérie		
31. DOUX	Myriam	Absente	C. GERARDOT
32. LEJEUNE	Michel		
33. BAILLET BARDEAU	Claudine		

La séance, convoquée à 18 heures, est ouverte à 18 heures 08 sous la présidence de M. GARCIA, maire de Laxou.

**M. le Maire.** - Je vous propose de démarrer nos travaux.

*(Le maire procède à l'appel)...*

*(Le quorum est atteint)...*

**Isabelle TAGHITE est désignée secrétaire de séance.**

**Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2013**

**M. le Maire.**- Y a-t-il des remarques ?

**M. FRESSE.**- Une petite remarque, mais importante, à la 2<sup>ème</sup> ligne, à la question 1, il est indiqué « je voudrais remercier le service des finances pour le travail qu'ils effectuent sur ces questions financières **à la demande** du chef de service ». C'est plutôt « **en l'absence** du chef de service ».

**M. le Maire.**- Nous en prenons acte, nous ferons la rectification.

Y a-t-il d'autres remarques ?

**Mme CHRISMENT.**- Etant retenue ailleurs, je n'ai pas participé à ce conseil municipal, je ne prendrai donc pas part au vote.

**M. le Maire.**- Y a-t-il d'autres remarques ? (Non)

**Sous réserve de cette modification, le procès-verbal est adopté, Mme CHRISMENT ne prenant pas part au vote.**

**FINANCES**

**Q1-Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour l'année 2014**

**Rapporteurs : M. LE MAIRE - M. FRESSE**

**M. le Maire.**- Avant de donner la parole à Marcel FRESSE, je voudrais saluer le travail de l'administration générale et, en particulier, de Caroline

MULLER qui, depuis cinq ans, rédige le rapport du D.O.B. avec l'aide de tous les services et les élus en charge des délégations de fournir un document à la fois prospectif qui reprend des éléments de contexte économique national et local. Merci, Caroline.

Merci aussi d'avoir réorganisé un peu la direction générale et le secrétariat général. Je voudrais saluer le travail de Patrick CICCARDINI qui a pris toute la mesure de ce nouveau poste de votre adjoint et qui a été à la manœuvre sur ces documents mais aussi sur la partie du service des finances.

C'est la direction générale qui, en l'absence du chef de service, a réussi à avoir un document de qualité.

Je dis : en l'absence du chef de service, et cela introduira le D.O.B. En effet, depuis le mois de mai, le poste est vacant. Le lancement de recrutement d'un poste de chef du service finances de la commune de Laxou, 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> ville de l'agglomération, ce n'est pas rien, ne trouve pas preneur. Je ne vais pas dire pour une foultitude de raisons, mais quand même il y a aussi -il faut le dire- une affaire de salaire de la fonction publique territoriale. A l'extérieur, on dit que les fonctionnaires sont bien payés, etc. Force est de constater qu'une foultitude de candidats avaient candidaté mais ont refusé en voyant les conditions salariales du régime indemnitaire fixées par la loi de la ville de Laxou. De ce fait, cela pose un souci.

Quand je lis ce que tout le monde lit, et je n'ai rien inventé, que la Cour des Comptes nationale indique dans son rapport au sujet des collectivités locales, en termes de frais de fonctionnement, trouve que le salaire des cadres est trop élevé dans la fonction publique territoriale. Je me demande s'il arrive aux hauts fonctionnaires parisiens de descendre un peu en province, sur le terrain tout court, pour se rendre compte des difficultés des collectivités. En tout cas, voilà ce que la Cour des Comptes dit en toutes lettres. Elle a rendu son rapport mi-novembre 2013 sur les collectivités. Au-delà du salaire des cadres qu'elle trouve un peu trop élevé, elle suggère de réguler les augmentations des salaires de la fonction publique territoriale en passant non pas à l'échelon mini mais à l'échelon maxi, c'est-à-dire de décaler systématiquement le type de promotions des agents.

Les salaires sont publics. On peut les demander. On sait le niveau de salaire de certains agents de la fonction publique territoriale ; je ne sais pas si c'est sur ordre ou quoi que ce soit mais je trouve cela un peu sévère vis-à-vis de la fonction publique territoriale. Elle égratigne aussi la fonction publique d'Etat en disant qu'au niveau national le gouvernement pourrait faire des

.....

efforts. Toutefois, stigmatiser la fonction publique territoriale est vécu dans notre collectivité un peu de façon sévère. Cela me donne l'occasion de saluer l'implication du service des finances même sans chef ès-qualité, et les agents du service qui ont pris toutes leurs parts pour remonter les informations et continuent à le faire.

Tout le monde, avec ce sens du service public, a mis clairement la main à la pâte pour que cela se passe bien et remercier Patrick CICCARDINI et vous-même Caroline et les élus qui sont allés frapper à leur porte.

C'était un mot d'introduction.

Avant de laisser la parole à Marcel, je voulais vous lire une partie de la déclaration du Président de l'Association des Maires de France. Le Congrès des maires vient de s'achever. Il avait pour thème les maires au cœur de l'action protéger, rassembler et construire. Vous avez vu un peu ce qui s'est passé, les réactions des uns et des autres toutes sensibilités confondues, où l'ambiance était particulièrement morose parce que la problématique infligée aux collectivités locales alors que je vous le rappelais il n'y a pas si longtemps les promesses du candidat président étaient de ne pas baisser les dotations aux collectivités locales, elles sont en baisse sensible et nous avons tous lu également la déclaration d'Anne-Marie ESCOFFIER qui a dit clairement que cela allait continuer y compris après 2015.

Voilà ce que je voulais dire. Toutes collectivités locales que ce soit communes ou départements, cher Pierre BAUMANN, sont à la même enseigne, dans les années à venir. Ce D.O.B. prend tout son sens.

Je vous lis les quelques phrases lorsque Jacques PELISSARD s'adressait à Jean-Marc AYRAULT il y a quelques jours, Porte de Versailles.

*« Monsieur le Premier ministre, nous ne pouvons pas accepter qu'après plusieurs années de gel nos dotations soient amputées de 3,5 % en 2014 et du double, soit 7 %, en 2015 alors que nos charges augmentent et que les politiques publiques mises en place par l'Etat ou négociées par l'Etat à Bruxelles continuent de solliciter les budgets locaux.*

*On ne peut pas dire d'un côté à nos collectivités de réduire leurs dépenses et, de l'autre côté, les contraindre à dépenser plus ! Il y a là une contradiction majeure qui risque de faire implorer le système car on entretient encore -je le dis à mes collègues parlementaires ici- trop souvent, dans beaucoup de lois, de directives ou d'annonces, l'illusion que les collectivités pourraient encore payer.*

*Mettre ainsi à la charge des budgets locaux, qu'il s'agisse d'ailleurs des communes ou des départements, des sommes importantes qui n'avaient pu être anticipées est un frein au rapport de confiance que le gouvernement devrait instaurer avec les collectivités.*

*Beaucoup d'emplois locaux pourraient alors être menacés ».*

Monsieur FRESSE, je vous laisse la parole.

**M. FRESSE.-** Comme vous pouvez le penser, je ne me substituerai pas au rapporteur qui est le maire de la commune. Cependant, je voudrais faire quelques observations en complément ou en synthèse concernant le document qui vous a été transmis.

Au plan général, la situation économique est encore un peu plus tendue que le montrent les indicateurs habituels.

Il y a une dégradation de la note de l'agence de notation. Ce sera donc des intérêts en plus à payer au plan national mais aussi au plan municipal.

J'ajoute que le PIB est quasi étal. Par contre, la dépense publique continue d'augmenter.

Les prélèvements obligatoires sont au plus haut et n'empêchent pas non plus la hausse de l'endettement.

La révision générale du financement de la politique de la ville en avril prochain est un critère, par exemple, qui continuera à nous charger un peu plus en termes de dépenses.

Bien sûr, on nous annonce le grand soir de la mise à plat fiscale. On ne sait pas quelles modalités et quelles conséquences pour les contribuables mais, au vu des tendances que vient d'indiquer M. le Maire, on peut penser qu'elles seront encore un peu plus difficiles.

Enfin, il a été annoncé hier ou ce matin une baisse sensible de la contribution de la valeur ajoutée qui, je le rappelle, est une nouvelle taxe à la charge des entreprises. Elle va baisser, et cela paraît assez évident parce que la conjoncture économique est très dégradée. Donc, les valeurs ajoutées sont en baisse évidemment.

Sur le plan un peu plus municipal, on nous a annoncé une revalorisation des bases fiscales de 0,9 %. On nous annonce également l'augmentation du S.M.I.C. de 1,4 % auquel il faudra ajouter des hausses de cotisations retraite programmées sur plusieurs années. A titre d'exemple, la dotation spéciale pour le logement des instituteurs versée par l'Etat ne sera pas revalorisée. Le coût

de la mise en place de la PSU qui doit être effective au 1<sup>er</sup> janvier 2014 nous coûtera assez cher. On parle d'un minimum de 100 000 €.

Il faudra tenir compte de la revalorisation du personnel des catégories C. Là aussi, une estimation entre 100 et 150 000 €.

Il y aura un accroissement bien entendu des péréquations dans les dotations en fonction du potentiel fiscal. Comme vous le savez à Laxou, l'imposition est assez modérée. Donc, nous serons bien entendu concernés.

D'après les éléments statistiques fournis dans la presse récemment, les dépenses de personnel sont en moyenne dans les communes de 52 % alors qu'à Laxou elles sont de 56 %. La raison est simple. Laxou permet à sa population d'avoir des services exceptionnels que ce soit sur l'enseignement, la culture, les services aux associations et, bien évidemment, il faut gérer tout cela avec du personnel.

La Cour des Comptes constate que 40 % des augmentations de personnel correspondent à des mesures nationales. Donc, 60 % correspondent à des décisions locales. La Cour des Comptes, qui a souvent la parole actuellement, préconise la constitution de services communs qui pourraient permettre une démarche visant à réduire ce qu'habituellement elle appelle le millefeuille fiscal en matière de collectivités locales.

Face à ce tableau pas très réjouissant, on peut s'interroger, et maintenant pour Laxou quel budget pour 2014 ?

Bien évidemment, et ce n'est pas une surprise. Depuis quelques années, les dépenses de fonctionnement seraient maîtrisées avec la plus grande rigueur, mais elles sont souvent incompressibles. Je ne reviens pas sur la litanie habituelle les salaires, les fluides, l'énergie, etc.

La stabilisation des taux d'imposition locale voulue pour 2014 à Laxou et annoncée -on verra ce que l'on pourra faire les années suivantes- sachant que la limitation des ressources telle que je l'ai annoncée et les dépenses incompressibles, il y aura donc un effort continu à apporter pour l'équilibre du budget.

Par ailleurs, le maintien des services à la population avec la forte proportion de frais de personnel, le périscolaire, l'ATE, la médiathèque, la maison de la vie associative vont devoir être maîtrisés en termes de fonctionnement. Pourtant, ce n'est pas facile parce que tout n'est pas maîtrisable par la ville.



Il faut lire les chiffres comme ils sont. On a une charge d'intérêt qui a progressé de 30 %. On a un endettement qui a progressé de 40 % environ en six ans. Donc, il faudra assumer ces charges dans l'exercice 2014. Ce n'est pas surprenant puisque, finalement, nous avons accompli ces deux dernières années un certain nombre d'investissements importants. L'investissement d'aujourd'hui, financé par des emprunts c'est forcément du remboursement et des intérêts pour demain.

Face à cette capacité de financement de la Ville de Laxou qui, hors ressources exceptionnelles, assez réduites, -on l'a vu pour le budget 2012- les investissements futurs évoqués dans le D.O.B. (dans le document) seront forcément limités à l'indispensable ou alors en conformité des obligations réglementaires.

Enfin, sans que ce soit la conclusion, il faudra que l'on prenne des mesures fortes en termes de gestion, peut-être sur des questions de locaux. Faut-il tous les garder, pas tous les garder ? Il y a peut-être des opérations à faire de ce genre-là. Bien évidemment, il faudra faire en sorte que ce qui n'aura pas pu être produit en termes de ressources par la gestion normale de la collectivité puisse être abondé par des ressources exceptionnelles telles que des cessions d'immeubles. Cela pourrait être aussi l'occasion, pourquoi pas, de permettre à des conditions tout à fait intéressantes l'accession à la propriété d'un certain nombre de Laxoviens.

Après le temps de l'investissement tel que nous l'avons connu depuis quelques années, vient le temps de la mesure dans ce domaine et aussi de la mesure en général en termes de gestion.

Puisque c'est le D.O.B. de l'exercice 2014, que 2014 sera une année de renouvellement des instances municipales, je ne peux que souhaiter bonne chance à ceux qui auront à mettre en œuvre ce budget et les suivants.

**M. le Maire.-** Merci, Marcel. En guise de conclusion, c'est ce qui est indiqué page 25 : l'absence de lisibilité sur le moyen terme, voire sur le court terme en termes de révision des valeurs locatives des locaux commerciaux, ajustements de DGF sur les règles de gestion à définir, etc., cela rend très difficile, voire impossible la réalisation de scénarii pluriannuels alors que le législateur souhaite parallèlement et paradoxalement renforcer la dimension du pluriannuel du D.O.B. des collectivités territoriales, communes, intercommunalités ou départements. Vous voyez bien la quadrature du cercle auquel toutes les communes sont confrontées pour les années à venir parce que cela dépasse bien le budget de 2014.

---

Est-ce que les réformes des intercommunalités changeront la donne ? Nous verrons bien, localement, le coût de cette affaire.

Je mets en débat.

**M. GERARDOT.-** Il est vrai que c'est un contexte difficile. Notre collègue l'a rappelé. Nous assistons ce soir au dernier D.O.B. avant mars 2014, un renouvellement des conseils municipaux et des conseils communautaires. Je voudrais que ce soit un débat bien complet. Je l'ai souvent rappelé dans cette enceinte car ce sont des binômes maintenant indissociables comme le pays avec l'Union européenne. Je pense qu'il faut avoir cette réflexion partagée.

Le renouvellement des conseils municipaux et des conseillers communautaires les 23 et 30 mars 2014 est donc l'occasion de créer les conditions d'un ensemble cohérent au profit d'un service public à l'écoute de toute la population dans le cadre de cette symétrie indissociable.

Gouverner ensemble, respecter les vingt communes et leurs maires dans une gouvernance ouverte et partagée doivent être les mots d'ordre dans un souci de mutualisation. Laxou devra enfin faire entendre sa voix et la faire respecter. Il ne sera pas question d'assurer une vice-présidence, si les Laxoviens nous font confiance, pour être soumis au nouveau président ou présidente de la C.U.G.N.

Les impôts devront être maîtrisés et cette nouvelle gouvernance sera basée sur la coopération avec toutes les autres intercommunalités : celle de Pompey, de Neuves Maisons notamment. Faire des autres bassins d'emplois un atout et non une concurrence dans le cadre complexe, financier et budgétaire qui nous attend toutes et tous.

L'emploi est la priorité que nous devons soutenir en renforçant l'attractivité de notre territoire et en soutenant les entreprises, les artisans, les commerçants. Ce n'est plus à l'échelle de la commune que nous pourrions porter cette exigence en matière de création d'emplois par une attractivité territoriale exigeante pour les jeunes et les moins jeunes qui souffrent de cette situation économique complexe, transitoire qui marque quelques éléments d'ouverture dynamique.

La mobilité est un enjeu social, écologique, économique et d'aménagement du territoire. Le bilan est particulièrement mauvais au sein du Grand Nancy où se concentre l'essentiel du trafic.

Il faut éviter la superposition des réseaux et faciliter le changement de mode de transport par des connexions facilitées (horaires, stationnements

voitures, vélos, etc.). Construire un tram-train au service de l'ensemble du bassin de vie nancéen mutualisant ainsi les coûts, les dépenses des infrastructures et notamment la structuration.

Toutes les « maisons du vélo » du monde ne pourront compenser la réalité concrète aujourd'hui dans le Grand Nancy et à Laxou malgré les engagements tardifs dans votre D.O.B. Le vélo n'a toujours pas sa place en ville, dans l'agglomération et à Laxou. Un véritable plan de circulation globale sur l'agglomération, avec des itinéraires cyclables coordonnés, cohérents et sécurisés doit être mis en place pour un environnement mieux respecté, c'est l'engagement que nous prendrons si les Laxoviens nous font confiance pour l'avenir dont nous débattons ce soir.

La voirie, cela fait presque 6 ans que je demande -en témoigne ici tous mes collègues- un débat dans ce conseil municipal sur la planification concertée et hiérarchisée par ce conseil municipal en toute transparence de la gestion communale de l'enveloppe voirie communautaire. Je le ferai si, demain, les Laxoviens me font confiance. Oui, la rue de la forêt sera ma priorité demain si les Laxoviens et Laxoviennes me font confiance non pas parce que j'habite dans cette rue mais parce qu'elle est la plus dégradée de Laxou avec de nombreuses conduites en plomb. Je l'ai évoqué en commission voirie, les collègues étaient présents, et Claude GUILLERME avait fait de cette rue la priorité de notre commune pour le mandat qui va se finir mais vous avez préféré oublier les habitants de cette rue au profit d'autres considérations.

Une politique volontariste concernant la gestion des déchets des ménages et des entreprises doit être développée. Qui n'a pas vu se multiplier les dépôts sauvages à l'entrée de nos forêts ? Les apports volontaires (papier, verre...) doivent mieux être accompagnés dans certains quartiers pour développer une citoyenneté responsable. Nous avons les outils pour identifier ces quartiers d'agglomération, ces rues où l'on voit que les apports volontaires sont en situation de tassement. L'environnement est un élément fondamental pour les années à venir.

La commune et l'intercommunalité : un binôme complémentaire pour l'avenir et le développement du Sud de la Meurthe et Moselle, dans la Lorraine, avec un service public quotidien efficace pour tous et mutualisé. C'est ce qui doit nous guider demain.

Un contexte international et européen plus favorable où les signes de la reprise traduisent de nouveaux dynamismes économiques aux Etats-Unis un

des moteurs de la croissance mondiale dont nous avons les échos deux ans après et dans certains pays de l'Union.

L'inflation reste très faible et la BCE vient, début novembre, encore de baisser d'un quart de point son principal taux directeur pour soutenir l'émergence de la relance dans l'Union. Nous n'avons jamais eu dans l'Union des taux aussi attractifs pour relancer l'économie.

Le contexte reste fragile et incertain. Le gouvernement face à un endettement record de la France + 600 Md€ résultat du dernier quinquennat doit faire face aux déséquilibres financiers de la France et doit s'arrimer progressivement au 3 % du traité de Maastricht sous peine de perdre sa légitimité budgétaire. C'est bien dans le cadre où nous nous inscrivons. Les binômes communes et intercommunalités France et Europe ne peuvent pas être dissociés. Dans ce contexte, nous en avons une responsabilité locale par les efforts que le gouvernement, en l'occurrence, qui hérite d'un contexte très fragilisé demande à tous d'être solidaires. C'est cela la solidarité.

Les collectivités territoriales, moteurs économiques du développement local doivent porter cet effort collectif concernant les finances publiques. C'est vrai, la baisse de 1.5 Md€ n'est pas sans effet localement mais la politique politicienne de votre document est nouvelle. Hier, avec le gouvernement précédent sans étiquette politique, aujourd'hui soutenu par une partie seulement de votre majorité locale vous vous découvrez en vous positionnant contre un gouvernement car c'est tendance en ce moment. Je crois qu'il faut être dans un esprit de responsabilité. C'est ce qui nous anime. En effet, une situation difficile sur le plan national doit nous amener à être solidaire sur le plan local, c'est ce que l'on vous demande de faire. Certes, c'est toujours délicat de freiner notre capacité d'engagement. La solidarité doit se faire au prix de cet effort collectif.

C'est vrai que j'aurais préféré pour ma ville, mon agglomération un effort moins soutenu et qu'il a été cependant déjà aménagé à l'Union sur la pression de la France. Il faut s'en souvenir et le dire dans ce contexte.

Au congrès des communautés urbaines de France, la semaine dernière, auquel j'ai participé, je mesure la complexité des efforts demandés notamment au titre de l'évolution de la C.V.A.E. et de la C.F.E. C'est vrai que toutes les communautés urbaines au travers d'un document commun sont très inquiètes. Pourtant, la France urbaine ce sont les moteurs économiques de la France pour beaucoup. C'est vrai aussi que personne ne vous a entendu hier lors de cette réforme de la suppression de la T.P.U. sous le gouvernement précédent. Oui,

.....

aujourd'hui, je suis solidaire sur le principe de demander au gouvernement un contrôle contradictoire de l'évolution de la C.V.A.E. ainsi que la demande de la neutralisation en termes de produit de la réforme de la C.F.E. en la rendant optionnelle. On peut être fier de ses sensibilités mais ne pas les oublier. Nous pouvons aussi nous réjouir localement de notre sortie de notre contribution au SPIC (fonds de péréquation des intercommunalités). Cela redonnera un peu de souplesse au niveau de la Communauté urbaine. C'est une bonne nouvelle a priori malgré des contraintes budgétaires fortes.

Le ministre de l'économie, comme vous le soulignez dans votre document, a annoncé le lancement de la concertation pour la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation. Je suis, en tant qu'élu, favorable depuis longtemps à cette réforme juste, et j'espère qu'elle arrivera à maturité avec le prélèvement à la source car nous devons apprendre à faire mieux et plus avec moins c'est ce que nous demandent les Laxoviens en général. J'ai d'ailleurs demandé dans cette même enceinte pendant trois ans la mise en place de la taxe sur le patrimoine locatif privé vide avant que vous l'acceptiez, ce n'était pas franchement du volontarisme de votre part tout le monde s'en souviendra ainsi que les nombreuses propositions que nous avons faites pendant ce mandat.

**M. le Maire.-** N'importe quoi.

**M. GERARDOT.-** Trois ans, je l'ai demandé. On retrouvera les procès-verbaux ici.

Le nouveau rythme scolaire, votre nouveau cheval de bataille, dispositif baptisé ATE et proposé par Claude GUILLERME que vous n'avez fait que gérer jusqu'à présent car prisé par les Laxoviens et soutenu par nous tous.

**M. le Maire.-** Y compris M. GHISLAT.

**M. GERARDOT.-** Compte rendu du C.T.P. du 4 juin 2013 validé par vous je cite « M GARCIA ajoute qu'il est contre cette réforme. Il maintient que faire des activités aux enfants de maternelle est une hérésie...

**M. le Maire.-** Tout à fait.

**M. GERARDOT.-** ... mais qu'il s'incline devant les mesures de l'Etat ». Oui, demain, si les Laxoviens nous font confiance nous créerons les conditions avec les parents d'un projet éducatif local cohérent pour les enfants et à l'écoute des parents. Nous ne changeons pas de position en fonction du vent.

Sur le plan méthodologique, nous vivons une gouvernance à bout de souffle comme l'année dernière. Certes, je suis arrivé en retard lors de la

dernière commission Finances du 14 novembre mais les travaux étaient terminés en vingt minutes, le temps de mon retard et sans aucun document de travail. Je comprends bien les difficultés qui sont les nôtres. Néanmoins, le D.O.B. mérite mieux que vingt minutes, vous en conviendrez tous, mes chers collègues.

Votre communication rigide et ostentatoire sur votre fiscalité devient un mauvais buzz qui n'amuse plus personne car à la C.U.G.N. vous allez voter et ajouter + 1 % dans les prochaines semaines au déjà +11 % déjà votés soit une augmentation de 12 % en 6 ans de mandat sans compter le prix de l'eau + 12.2 %, +10 % sur la taxe transport. Heureusement que vous n'augmentez pas les impôts mais, par contre, vous bradez le patrimoine communal comme avec l'immeuble de La Poste et votre D.O.B. précise déjà de vouloir céder encore du patrimoine.

Le document de votre D.O.B. se résume à la mise en conformité certes fondamentale des accessibilités prévues dans la loi pour 2015. Ce n'est pas une volonté mais une loi ; nous devons nous y conformer. Nous le ferons avec enthousiasme mais réalisme budgétaire. Votre D.O.B. traduit l'absence de méthode, l'absence d'écoute et de vision dans un monde qui change vite et une inconsistance forte. Vous préférez cultiver la boulimie émotionnelle par l'événementiel.

Nous changerons de paradigme pour donner du sens global entre la commune, l'intercommunalité, nos autres voisins pour donner des services plus lisibles et plus efficaces dans un environnement où l'argent public est rare.

Oui, nous nous engagerons pour la coopération entre nos territoires pour des économies d'échelle, pour des services mieux soutenus, pour les associations, la jeunesse, l'emploi, la solidarité juste, la fermeté si nécessaire et un environnement mieux valorisé. La pluri-annualité d'objectifs n'est pas forcément la pluri-annualité budgétaire.

De nouvelles méthodes, de l'écoute, du respect, pour une nouvelle gouvernance en toute transparence.

Je vous remercie de votre écoute, mes chers collègues.

**M. le Maire.-** Y a-t-il d'autres interventions ? (Non)

Merci de votre intervention, Monsieur GERARDOT. Puisque vous êtes amateur de chiffres, vous parlez des augmentations de la Communauté urbaine. Oui, en six ans, plus 10 % de la Communauté urbaine, mais comme vous élargissez aux territoires voisins, je vais vous rappeler que le Conseil général

en six ans c'est plus 20 % et la Région c'est plus 75 %. On a ainsi bien en tête les chiffres.

**M. GERARDOT.-** En euros.

**M. le Maire.-** Attends, s'il te plaît.

L'intercommunalité. Vous avez parlé de Pompey et de Neuves-Maisons, cela veut dire que vous découvrez qu'à la Communauté urbaine, on travaille avec ces intercommunalités notamment en matière de transport. C'est vrai que vous êtes rarement présent dans ces instances.

Je note que vous n'avez, au mépris de nouveau pour les services, absolument rien analysé du document de la dotation budgétaire et vous dites après qu'en 20 mn c'était réglé à la commission. Dans ce que vous avez dit vous n'avez émis aucune orientation. Votre intervention, ce ne sont pas des orientations, ce sont des incantations.

Les investissements. Oui, je suis fier que la commune ait investi tout au long de ce mandat parce que cela crée de l'emploi. Je vais vous rappeler ce que j'ai dit la dernière fois que, sur le bâtiment et sur la globalité de l'économie, 70 % de l'activité est soutenue par la commande publique. Avec cette baisse des dotations, cela veut dire que la croissance sera encore plus en berne. Cela a été dit au Congrès des maires, toutes tendances confondues par ce gel et cette baisse des dotations. Cela donne de l'emploi aux gens, cela donne également des heures, comme on l'a fait sur le parc de l'hôtel de Ville et sur la Maison associative, pour les travailleurs à mobilité réduite, les travailleurs handicapés. Je pense que c'est du rôle de la collectivité.

Sur votre cas personnel, sur la rue de la Forêt, il y aura d'autres lieux et d'autres documents pour le rappeler. La rue de la Forêt a toujours été prévue pour 2014. Qu'il y ait eu des promesses faites il y a 6/7/8 ans peut-être. Si ces promesses-là vous ont séduit, que n'avez-vous fait alliance avec eux à l'époque. Il n'est pas trop tard peut-être pour vous rapprocher d'eux. Vous l'assumerez. Vous dites que la rue de la Forêt est la rue la plus dégradée, peut-être aujourd'hui. Toutefois, et certains habitants sont dans la salle, vous irez dire cela aux habitants rue de la République qui est la rue la plus ancienne de la ville ainsi que la rue du Petit Arbois. Vous avez tout à fait le droit de dire que ce n'est pas parce que vous y habitez, j'ai envie de dire qu'il y a un tout petit peu d'auto-égocentrisme.

Vous avez érigé en modèle les Etats-Unis sur la croissance, etc., je vais reprendre ce que j'ai dit la dernière fois. C'était il y a un mois. D'où tire-t-elle



la croissance ? Du fameux gaz de schiste. Je n'ouvre pas le débat. Vous prenez les Etats-Unis comme modèle sur cette croissance.

La commission Finances, j'en ai parlé.

Enfin, sur l'ATE des maternelles, je confirme et je le redis publiquement, faire un aménagement du temps de l'enfant pour des maternelles 3/6 ans, oui, je le dis, Mme BOILLEREAU l'entend, oui c'est une hérésie. D'ailleurs, la fronde du maire ne vient pas des élémentaires, elle vient, si vous avez regardé Public Sénat il y a quelques jours où j'ai eu la chance d'être invité, je l'ai redit. En effet, on ne demande pas la même chose à des enfants de 3 ans qu'à des enfants de 8 ans. Tous les enseignants le disent. De ce point de vue-là, la réforme PEILLON a été rapidement faite, bâclée. Ce n'est pas François HOLLANDE qui a joué le pompier en essayant de faire gagner une année qui change quoi que ce soit.

Je note qu'il n'y a pas de proposition dans votre document. Ce sont des incantations.

Pour conclure, puisque vous ne l'avez pas dit cette année, je suis presque déçu mais si vous m'aviez dit : oui, comme tous les ans il n'y a pas les comparaisons par rapport aux villes de la strate. Si vous m'aviez posé cette question, je vous aurais répondu :

➤ Que les communes françaises par rapport à Laxou ont vu leur taux d'imposition augmenter de 43 % sur ces dernières années.

➤ Qu'à Laxou, les impôts locaux par habitant sont plus bas de 55,11 % par rapport aux communes similaires en France.

➤ Que la dette due par habitant de la commune est moins élevée de 68 % par rapport aux autres communes similaires.

➤ Que le taux de taxe d'habitation est moins élevé de 50 % par rapport aux communes similaires.

➤ Enfin, que le taux de la taxe foncière sur le bâti est moins élevé de 64 % que pour les autres communes similaires.

Je vous prends les communes de France. Je n'aurais pas l'outrecuidance de prendre les communes de taille comparable voisines de Laxou.



**Q2- Demande de subvention au Conseil Général dans le cadre du contrat territorial de développement durable pour les travaux d'aménagement du gymnase Louis Pasteur**  
**Rapporteur : D. VERHULST**

**M. VERHULST.-** *(Lecture de la délibération)...*

**M. le Maire.-** Evidemment, on compte sur le Conseil général pour appuyer cette subvention.

Avez-vous des remarques ?

**M. BAUMANN.-** On a déjà bien subventionné le parking.

**M. le Maire.-** Je mets aux voix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

**Q3-Travaux de mise en conformité du Gymnase Louis Pasteur - Demande de subvention d'équipement sportif au Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) au niveau régional**  
**Rapporteur : D. VERHULST**

**M. VERHULST.-** Je ne vais pas tout relire.

Il y a quelques petites données supplémentaires du style : il accueille quotidiennement 150 personnes selon l'activité. Ce gymnase est constitué d'un bâtiment principal développant une surface de 330 m<sup>2</sup> sur un niveau.

Les travaux concernent bien les vestiaires, les douches, les sanitaires et les locaux de rangement.

Le prix n'a pas changé.

Le Centre National de Développement du Sport, CNDS, a un rôle en matière de subventionnement s'appliquant à la réalisation et à la rénovation des équipements sportifs, ceci afin de développer l'accès aux activités physiques et sportives des habitants des zones urbaines sensibles, des jeunes scolarisés et des personnes en situation de handicap.

Cette procédure de demande d'aide au financement du CNDS est de nature à jouer aussi un rôle déterminant.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du CNDS.

**M. le Maire.-** Avez-vous des remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

**PERSONNEL COMMUNAL**

**Q4- Proposition des ratios d'avancement de grade pour l'année 2014**

**Rapporteur: M. LE MAIRE**

**M. le Maire.-** (*Lecture de la délibération*)...

Merci aux chefs de service qui ont fait passer les entretiens et, à la lumière de ces entretiens, qui ont fait remonter leurs informations. C'est une année qui se passe bien et assez moteur en la matière.

Avez-vous des remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

**Q5- Modification de la liste des emplois permanents**

**Rapporteur : M. LE MAIRE**

**M. le Maire.-** (*Lecture de la délibération*)...

Avez-vous des remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

## ADMINISTRATION GENERALE

### Q6- Actualisation des tarifs des concessions des cimetières communaux

Rapporteur : M. LE MAIRE

**M. le Maire.-** *(Lecture de la délibération)...*

Il a été appliqué un coefficient de plus 2 % et il est proposé au conseil municipal d'actualiser au 1<sup>er</sup> janvier 2014 les tarifs de ces concessions.

Avez-vous des remarques ?

**Mme EPHRITIKHINE.-** Comme l'année passée, je vais faire la même remarque en disant que c'est dommage que l'on n'ait pas les tarifs...

**M. le Maire.-** 2 %.

**Mme EPHRITIKHINE.-** Si vous ne l'aviez pas dit, il n'y avait pas les tarifs.

**M. le Maire.-** C'est rigoureusement pour cela que je l'ai dit.

Y a-t-il d'autres interventions ? (Non)

Je mets aux voix.

### La délibération est adoptée à l'unanimité

### Q7- Création des tarifs de location des salles de la Maison de la Vie Associative et du Temps Libre (MVATL)

Rapporteur : D. VERHULST

**M. VERHULST.-** *(Lecture de la délibération)...*

La grille tarifaire est au dos de la délibération.

**M. le Maire.-** Il n'y a pas les tarifs de l'an dernier...

On ne peut pas faire de politique sans humour...

Y a-t-il des remarques ?

**Mme EPHRITIKHINE.-** Par rapport à cette délibération, j'avais deux questionnements qui n'apparaissent pas clairement dans la délibération. Tout d'abord, on n'identifie pas bien si les frais de nettoyage de toutes les salles

sont systématiques à toutes réservations ou pas. Est-ce une prestation complémentaire ?

Aujourd'hui, un très grand nombre de loueurs de salles à titre associatif, social, etc. d'agglomération proposent des tarifs dégressifs quand il s'agit de locations récurrentes sur une année ou un trimestre. Là aussi, il n'apparaît pas du tout de tarifs dans ce sens. Donc, on ne sait pas si une association non laxovienne ou un groupe d'individus qui viendraient louer régulièrement cette salle bénéficieraient ou pas d'une réduction sur la reconduite des locations.

**M. VERHULST.-** En fait, les frais de nettoyage sont pour toutes les salles. Dans le courrier confirmant l'attribution d'une salle en location, il est dit que la salle doit être mise en état telle qu'elle était. Si ce n'est pas le cas, on appliquerait le tarif des 65 €.

Pour la position dégressive de salles, par expérience, jusqu'à maintenant, on n'a pas ce phénomène. En fait, on ne s'est pas penché dessus. On n'a pas une association, une entreprise, un organisme quelconque nous louant régulièrement une salle. C'est très ponctuel.

**M. le Maire.-** C'est vrai pour toutes les salles de la ville. On n'a pas été confronté à ce cas-là.

La réponse est dans votre question quand vous dites qu'il y a des loueurs de salles qui pratiquent des tarifs, qu'il n'est pas question de concurrencer. Ce n'est pas notre métier. Il se trouve que, pour dépanner ponctuellement, on fait un tarif. Très franchement, l'écrasante majorité des occupations sont pour le tissu associatif laxovien, et c'est gratuit. Maintenant, si jamais c'est une association extérieure à Laxou -c'est le cas sur certains gymnases- elle paie 20 € la séance.

La possibilité crée l'envie. Si vous faites des tarifs attractifs avec des facilités, vous n'êtes pas à l'abri. Pour être tout à fait honnête, à l'époque c'était sur le mandat précédent, votre serviteur en tant qu'adjoint avait créé la grille tarifaire parce que l'on se rendait compte que les syndicats de copropriété d'immeubles de Laxou, n'ayant pas délibéré de tarif, demandaient une salle qui était attribuée gratuitement. De ce fait, on avait tous les syndicats de toutes les copropriétés de la ville qui venaient en toute légalité là. Sur le mandat précédent, on a fait passer cette grille. Si jamais on y était confronté, on regarderait.

Dans l'esprit, les locaux de cette nature sont plutôt à destination du tissu associatif. Je parle sous le contrôle des élus sport, culture et jeunesse, c'est la philosophie.

**Mme BOUGUERIOUNE.-** On n'a pas le phénomène. En moyenne, les tarifs ne sont pas très élevés pour la bonne et simple raison que l'on ne propose pas des tarifs comme ailleurs dans l'agglomération ni de tarification à l'heure, ni de week-end, de nuit, de jours fériés. On reste dans des tarifications totalement abordables par rapport à ce qui se fait ailleurs et ce qui est proposé en termes d'infrastructures.

**M. le Maire.-** Si une association avait besoin de **formation thématique**, on serait tout à fait ouvert pour en discuter.

Avez-vous d'autres remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

## URBANISME

**Q8- Cession par la Commune d'une partie du sentier dit de la « Cote Jacob » aux riverains - Signature des actes administratifs**

**Rapporteur: L. WIESER**

**Mme WIESER.-** *(Lecture de la délibération)...*

**M. le Maire.-** C'est rigoureusement la même délibération que nous devons passer le 19 septembre.

**Mme WIESER.-** A la différence près que cela vous évitera de la repasser dans quelques jours.

**M. le Maire.-** Avez-vous des remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

**Q9- Attribution d'une prime pour le ravalement de façades de type Art Déco**

**Rapporteur : L. WIESER**

**Mme WIESER.-** *(Lecture de la délibération)...*

**M. le Maire.-** Avez-vous des remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

**Q10- Campagne de ravalement de façades - Secteur Sud Déroulède - Ouest Foch -  
Règlement d'octroi des primes municipales de ravalement de façades  
Rapporteur: L. WIESER**

**Mme WIESER.-** (*Lecture de la délibération*)...

Vous avez la liste exacte des rues du secteur de ravalement pour le périmètre proposé en annexe, page 19. On a proposé à la commission de reprendre le roulement qui est fait à chaque fois dans chaque partie de la ville pour inciter les personnes à engager des travaux de ravalement de façades.

**M. le Maire.-** Je rappelle que ce ravalement de façades n'est pas imposé contrairement aux autres communes.

C'est une proposition d'accompagnement pour ceux qui sont dans le périmètre de faire un ravalement de façades rigoureusement partie Art déco.

Avez-vous des remarques ? (Non)

Je mets aux voix.

**La délibération est adoptée avec une abstention de Mme CHRISMENT**

**COMMUNICATION**

**Communauté urbaine du Grand Nancy - Séance de Conseil du 18 octobre 2013  
Rapporteur : D. LECA**

**M. LECA.-** Le Conseil de communauté s'est réuni le 18 octobre 2013. Ce Conseil comprenait 30 délibérations. Il a été assez court. Il a duré de 15 heures à 18 heures 30.

Je retiendrai surtout la première délibération concernant l'avis sur la modification des statuts du syndicat mixte du SCoT Sud 54. Cette première

délibération portait sur le fait que le Conseil syndical comprend 197 membres aujourd'hui dont 63 du Grand Nancy. En 2014, il n'y aura plus que 90 délégués dont 30 du Grand Nancy.

Le bureau de ce Conseil est composé aujourd'hui de 25 membres dont 8 du Grand Nancy et passerait en 2014 à 37 délégués dont 12 du Grand Nancy.

Pour M. BEGORRE, il est demandé d'identifier le Sillon lorrain comme un partenaire devant être impliqué dans les réflexions élargies et non pas dans la gouvernance du SCoT au travers du Sillon lorrain.

Cette délibération a été adoptée à la majorité avec un vote contre de l'opposition.

La deuxième délibération rapportée par M. le Maire de Laxou concernait l'indemnisation des préjudices économiques créés par la création de cette ligne 2. Pour cela, une commission d'indemnisation amiable a été créée avec des élus du Grand Nancy, des représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie 54, de la Chambre des Métiers et des Vitaines de Nancy. Il y a eu 29 demandes d'indemnités et 18 ont été traitées, 10 ont été rejetées et certaines provisoirement, et 8 ont abouti. A ce jour, 92 800 € sont proposés en matière d'indemnisation.

La troisième délibération que j'ai retenue, c'est le troisième appel à projets des transports collectifs et de mobilité durable pour les opérations suivantes : projet de métro, de tramways, de tram-train, des BHNS, etc., de construction ou aménagement de parkings vélos, d'actions innovantes en matière de mobilité durable.

Concernant le deuxième appel à projets sur la ligne 2 notamment, -ce qui était subventionnable était de l'ordre de 60 M€- le Grand Nancy avait obtenu une subvention de l'ordre de 10,2 M€ de la part de l'Etat. Suite à l'intervention du maire de Villers, il n'y a pas eu de vote contre mais des abstentions.

Les 20 maires devaient se réunir le 25 octobre pour en débattre concernant le contrat avec TRANSDEV.

J'ai retenu surtout en question n°4 présentée par Mme GUIDAT le versement d'une subvention à la société coopérative d'intérêt collectif « Lorraine Autopartage » dont nous profitons à Laxou au même titre que Nancy et Vandœuvre. Le Grand Nancy verse une subvention de 35 880 € à AUTOPI et une participation au capital de la société de 5 000 €. Au 18 octobre, on compte 300 abonnés, c'est-à-dire 10 % d'augmentation par mois sur cette opération « Lorraine Autopartage ».

J'ai aussi retenu la question n°15 présentée par M. BEGORRE concernant le dispositif de Zone Franche Urbaine du Plateau de Haye. Ce dispositif fonctionne bien. Un soutien à trois associations qui travaillent sur le plateau a été voté, à savoir pour :

- ALEXIS pour 12 000 €.
- Lorraine Active pour 3 000 €.
- STARTER ECONOMIE ET DEVELOPPEMENT pour 12 000 €.

Ce soutien a été voté à l'unanimité.

Je terminerai par la question n°22 présentée par M. BEGORRE concernant le Programme de Rénovation Urbaine du Plateau de Haye qui est une note de conjoncture pour la ZAC de ce Plateau.

C'est une délibération annuelle. La particularité, cette année, c'est qu'il y a lieu d'augmenter de 1 M€ la mobilisation financière de la Communauté pour tenir compte de l'aménagement de la ligne 2. Cette délibération a été votée à l'unanimité.

Voilà sur les 30 délibérations, les autres portaient comme bien souvent sur l'habitat présentées par M. SCHLERET. Il n'y a pas d'opposition à ce niveau.

**M. le Maire.-** Merci, Dominique, de ce bref rappel. Les informations sont sur le site du Grand Nancy.

Il n'y a pas de Conseil en décembre. Merci de votre présence.

Bonne soirée. Merci.

**La séance est levée à 19 heures 12.**